

Testament ou donation au dernier vivant

Par tictac1975, le 04/02/2015 à 13:36

Bonjour,

Remariée depuis 1 mois sous le régime de la séparation de biens avec un homme qui a eu un enfant (8ans) d'un premier lit, nous venons d'acheter une maison (30% MOI et 70%LUI).

Que me conseillez-vous de faire pour me protéger en cas de décès de mon conjoint : testament ou donation entre époux ?

D'avance merci pour vos réponse.

Bonne journée.

TicTac

Par domat, le 04/02/2015 à 14:15

bjr,

il me semble que la meilleure solution c'est de faire une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité des biens meubles et immeubles.

ainsi si votre mari décède avant vous, vous aurez l'usufruit de ses biens votre vie durant, son fils ne recevant que la nue propriété.

cdt